

Rentrée scolaire 2025 FICHE DE POSTE

INTITULÉ DU POSTE : Directeur d'école relevant du dispositif REP+

MISSIONS

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école. Son action s'inscrit dans le Droit Commun de l'Éducation Nationale.

Néanmoins, le cadre général d'exercice professionnel se situant dans des secteurs accueillant une proportion importante d'élèves issus de familles socialement défavorisées ou fortement urbanisés, certaines compétences auront à être maîtrisées dès la prise de fonction.

COMPÉTENCES REQUISES

- Être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école.
- Savoir concevoir et conduire un projet pédagogique et éducatif d'école, partager en équipe son évaluation, définir et mettre en œuvre les innovations nécessaires.
- Savoir conduire un fonctionnement d'école fondé sur la personnalisation des parcours d'apprentissage, de la maternelle aux premières années en collège.
- Connaître la gestion administrative, pédagogique et partenariale des élèves en difficulté, à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap.
- Renforcer les liens entre pédagogie et vie scolaire et construire et réguler un climat d'école respectueux des valeurs de la République, visant l'éducation du jeune citoyen et la prévention des violences (notamment du harcèlement).
- Savoir conduire la gestion de l'ensemble des ressources humaines de l'école (équipe enseignante, ATSEM, intervenants extérieurs, ...) dans un souci d'actualisation permanente des compétences professionnelles et dans un management responsabilisant.
- Savoir intégrer l'action de l'École dans les Politiques Éducatives Territoriales (Éducation Prioritaire, Politique de la ville, DRE, structures de Protection de l'Enfance ou autres partenaires habituels de l'École...), ainsi que dans une cohérence globale d'aménagement du temps de l'Enfant (partenariats éducatifs, sportifs et culturels).